

DROITS FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'ENTREPRISE.

Membres titulaires du CE :

Vous bénéficiez d'un congé de formation économique de 5 jours tous les 4 ans à prendre sur votre temps de travail et rémunéré comme tel. Ce congé ne peut être refusé par l'employeur sauf avec avis conforme du CE (article L.2325-44 du Code du travail). Vous pouvez également utiliser votre crédit d'heures de délégation (20h par mois) pour vous former.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE **A adresser au plus tard 30 jours avant le départ en formation**

Votre nom, prénom adresse

Nom et adresse de l'entreprise
à l'attention du Président du CE ou DRH

A , le

*Lettre RAR **ou** remise en mains propres contre décharge*

Objet : Demande de congé de formation des membres titulaires du comité d'entreprise

Madame **ou** Monsieur,

Je sollicite un congé de jour(s) afin de participer à un stage de formation économique des membres du comité d'entreprise.

Ce stage se déroulera à du au

et sera organisé par Comité Conseils, 24 rue Erlanger – 75773 PARIS Cedex 16, centre de formation enregistré sous le N°11 92 0882592 agréé pour la formation économique des membres du comité d'entreprise par arrêté préfectoral N° 98 1462.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature